

Accompagnement pédagogique des Segpa

Note d'information du 15/01/2026 relative à la mise à jour de la répartition de l'accompagnement des champs professionnels par les inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré – enseignement technique

Inspection territoriale du 2nd degré

Affaire suivie par : Axel Tarride

Tél : 06 09 05 15 51

Mél : axel.tarride@ac-creteil.fr

Texte adressé à Madame la conseillère technique du recteur pour l'école inclusive, Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale du service départemental de l'école inclusive de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne en charge des SEGPA, Madame la proviseure de l'EREA, Mesdames et Messieurs les principaux de collège scolarisant des élèves en SEGPA, Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints en charge de la SEGPA ;

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

- [Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015](#)
-

Nous vous informons d'une mise à jour de la répartition de l'accompagnement des différents champs professionnels que vous trouverez en fin de note.

La spécificité de la formation en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) conduit à constituer, dans les établissements, les plateaux techniques autour de champs professionnels qui permettent d'organiser des activités :

- Inscrites dans les limites prescrites par le code du travail ;
- représentatives des métiers dans des filières qui correspondent à une qualification de niveau 3 porteuses d'emplois ;
- accessibles aux élèves afin de les mettre en situation de réussite ;
- facilitant l'articulation entre les compétences acquises par les élèves au cours de leur scolarité et les pratiques du monde professionnel.

La responsabilité de l'enseignement de la découverte professionnelle en classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA incombe à des personnels enseignants du second degré (professeurs de lycée professionnel ou enseignants contractuels).

L'accompagnement pédagogique est réalisé par les inspecteurs de l'Éducation nationale du 2^d degré – enseignement technique (IEN 2D – ET). Le tableau ci-dessous présente la répartition par champ professionnel :

Champs professionnels	IEN 2D – ET	Adresse électronique
Espace rural et environnement (ERE)	Frédérique Debée	Frederique.Debée@ac-creteil.fr
Habitat (HAB)	Ericka Albiol	Ericka.Albiol@ac-creteil.fr
Hygiène alimentation services (HAS) - départements du 93 et 94	Valérie Laurent-Ferrer	Valerie.Laurent-Ferrer@ac-creteil.fr
Hygiène alimentation services (HAS) - département du 77	Irène Duchesne	irene.duchesne@ac-creteil.fr
Hygiène alimentation services - restauration (HAS)	Damien Lambert Thoret	damien.lambert-thoret@ac-creteil.fr
Production industrielle (PI)	Frédérique Debée	Frederique.Debée@ac-creteil.fr
Vente distribution logistique (VDL)	Nahima Bousaid	nahima.bousaid@ac-creteil.fr

Le doyen des inspecteurs du 2^d degré
Pascal Javerzac